



Les évolutions de la présentation des pièces de monnaie en France

Exposé fait devant la SSN en 2019
par Jacques Daunis

Depuis l'époque romaine les monnaies en France ont subi une modification importante de leur présentation. Après la chute de l'empire romain d'occident (476) ainsi que sous les mérovingiens quelques monnaies romaines (sesterces, antoniniens, et triens) et leurs imitations ont peu ou prou continué à circuler. Puis Pépin le Bref, 1^{er} roi carolingien, décide vers 751 de recréer une monnaie forte : le denier. Pendant toutes ces périodes les portraits ont généralement disparu ou sont stylisés, la monnaie devient plus rustique, les légendes peuvent être rétrogrades, de plus l'origine du lieu de la frappe est quelques fois absente. Nous allons faire le tour des modifications (non exhaustives) qui ont été apportées jusqu'à nos jours.

1/ Modification de l'apparence et du poids des monnaies. Les seules pièces en circulation effective avant Charlemagne (751) étaient quelques *antoniniens* romains en billon (environ 1,2g) et des *triens* en or affaibli. Les rares et dernières pièces en or furent frappées durant le règne de Louis le Pieux, fils de Charlemagne, roi des Francs (813-840). Ainsi pendant tout le moyen âge la frappe de l'or a disparu car les échanges commerciaux étaient très faibles et les mines d'or rares. C'est Louis IX (St Louis, 1226-1270), quelques siècles plus tard, qui réintroduit la monnaie d'or (l'écu ou denier d'or) et qui créa une nouvelle monnaie d'argent, le *Gros Tournois* (ou *grand blanc*).



Ce dernier plus lourd (3,20g d'argent, ci-contre) et de meilleur titre que le denier (1,2g de billon) valait 12 deniers, il correspondra plus tard au *sou*. Ensuite viendront le *teston* sous Louis XII de plus de 9g, le *franc* sous Henri III d'environ 14g, et enfin l'*écu* à partir de Louis XIV de 60 sols ou 30 livres de 27g à 30g.



2/ C'est sous Saint Louis (Louis IX) que le titre du roi dans la légende, habituellement : nom du ROI suivi de « REX », est remplacé par : nom du ROI suivi de « FRANCORVM REX » (roi des Francs, génitif pluriel et non roi de France) titre qui sera repris par tous les rois suivants jusqu'à la révolution. Cependant Louis XVIII et Charles X le remplaceront par ROI DE FRANCE et Louis-Philippe 1^{er} par ROI DES FRANÇAIS comme LOUIS XVI après 1789 (voir ci-après).



3/ Jusqu'au milieu du moyen âge il n'y avait pas toujours une marque ou un nom sur les pièces indiquant l'endroit où elles avaient été frappées, donc les frappes étaient incontrôlables par le roi de France. Par exemple à la création du Franc, sous le roi Jean II le

Bon (1361 jusqu'en 1364), notre pays possédait encore environ 25 ateliers monétaires différents, répartis à travers la France. C'est sous le règne de Charles VI, en 1389, que fut instauré un système systématique nouveau de marquage de l'origine des pièces pour mieux contrôler les ateliers monétaires répartis dans le royaume. Ce système dit "du *point secret*" permet d'identifier l'atelier d'où provient une monnaie. Chaque atelier devait ainsi placer un point ou un anneau sous une lettre de la légende de chaque pièce fabriquée. Le numéro de sa position par rapport à la croix de départ était caractéristique de l'atelier. Exemples : Montpellier : point 4^{ème}, Paris : point 18^{ème}, Toulouse : point 5^{ème} etc. Ce système restera partiellement présent sur les pièces en cuivre jusqu'à Louis XIII.



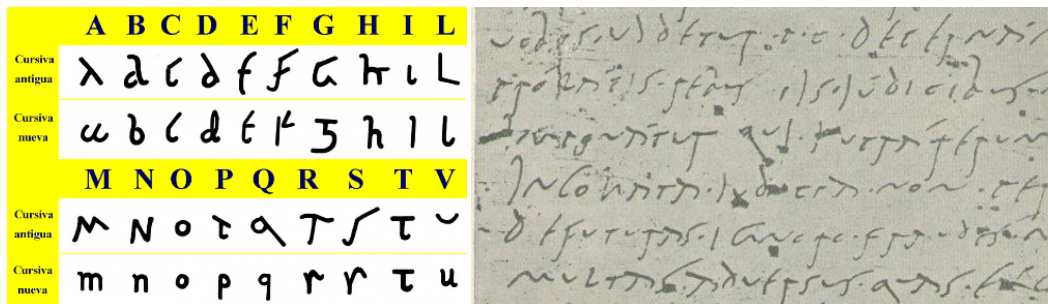
4/ Louis XII (1497-1515) abandonne les lettres majuscules de l'écriture gothique (une forme de l'alphabet latin apparue au moyen âge certainement au XII^{ème} siècle sous Louis VII 1137-1180) de son prédécesseur Charles VIII (1483-1497) et les fait remplacer par des *lettres majuscules latines* très proches des actuelles.



LVDOVICVS. DG. FRANCORVM. REX SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM (Beni soit le nom du seigneur)

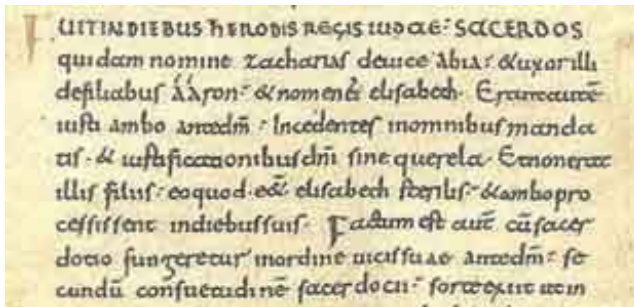


Petit rappel rapide sur l'histoire abrégée de l'écriture manuscrite courante utilisée dans la vie quotidienne depuis les romains.



Il faut savoir que comme nous actuellement, les romains avaient 2 systèmes d'écriture, composés de majuscules et de manuscrites (appelées cursives ou rapides). Les majuscules ou capitales étaient utilisées uniquement pour la gravure sur pierre ou sur métal (écriture lente) et étaient très proches de celles actuelles, mais les mots n'étaient pas séparés ou étaient séparés par un point. Ce sont celles-ci que nous trouvons sur les monuments romains et sur les pièces de monnaies. L'écriture manuscrite courante (ou cursive, du latin « *currere* » : courir) pratiquée sur cuir, peaux, bois, tablettes de cire, papyrus, graffitis ... etc) était très différente des majuscules et très différente aussi de notre écriture manuscrite actuelle. Elle était composée d'une vingtaine de caractères et était beaucoup plus rapide à tracer avec un stylet ou un pinceau que la gravure. Vers le 2^{ème} siècle avant J.C. les romains utilisaient déjà une écriture dite *Cursive ancienne* remplacée vers le 4^{ème} siècle après J.C. par la *nouvelle Cursive*.

Ces écritures sont toutes les deux toujours très difficiles à lire pour le non initié (voir ci-dessus). Ces caractères s'écrivaient souvent en continu, sans espace entre les mots, de gauche à droite sur la première ligne puis dans la ligne suivante de droite à gauche puis de gauche à droite et ainsi de suite. Vint ensuite *l'écriture onciale*, plus arrondie suivie par *l'écriture dite Caroline* (ci-dessous), plus lisible, qui fut inventée sous Charlemagne au 8^{ème} siècle, puis au 12^{ème} siècle apparut *l'écriture Gothique* plus anguleuse et plus serrée, qui fut à son tour abandonnée à la Renaissance au profit d'une écriture plus arrondie qui a évolué vers l'actuelle cursive.



Ecriture caroline



Ecriture gothique

Il faut rappeler que Gutenberg a inventé l'imprimerie vers 1440 en pressant des feuilles de papier sur des lettres en plomb enduites d'encre. Par convention, on appelle incunable un livre imprimé en Europe avant le 1 janvier 1501 (soit tabellaire : livre où chaque page est gravée d'une seule pièce, soit typographique : composés en caractères mobiles).

5/ Le portrait du roi, qui affirme l'autorité du monarque, apparaît pour la première fois sous Louis XII (1497-1515) avec la création d'une nouvelle pièce d'argent lourde à flans épais : le *teston d'argent* de 9,5g valant un peu plus de 10 sols (*ci-contre le magnifique et rare teston de Milan*), mais très peu de portraits encore sur la monnaie d'or. C'est la période de transition entre les monnaies du moyen âge et les monnaies modernes. Son gendre François 1^{er} amplifie la tendance en créant de nombreuses et magnifiques séries de testons (plus d'une trentaine d'émissions) qui font la joie des collectionneurs.



© <http://www.egb.it> MONNAIES XX

6/ Le système de marquage des ateliers de frappes est amélioré en 1540, sous le règne de François I^{er}, le successeur et gendre de Louis XII. Le point secret reste en vigueur mais on ajoute une *lettre particulière* qui est désormais gravée généralement sur le revers, elle caractérise aussi l'atelier de fabrication. Par exemple les monnaies frappées à Paris portent la lettre A ainsi qu'un point "dix-huitième". Le point secret sera ensuite abandonné progressivement mais restera partiellement présent sur les pièces en cuivre jusqu'à Louis XIII. Ce système de lettre d'atelier est actuellement toujours utilisé dans la plupart des pays qui possèdent plusieurs ateliers de frappe. En France le nombre d'ateliers a diminué avec le temps, par exemple il était de 27 sous François 1^{er}, une trentaine au milieu du 18^{ème} siècle, mais à la veille de la révolution de 1789 il restait en fonction seulement 17 Hôtels de Monnaies. Mais toutes les valeurs n'étaient



pas fabriquées dans tous les ateliers, par exemple sous Napoléon III, les émissions « Têtes nues » ont été fabriquées par sept ateliers seulement. Le nombre d'ateliers est descendu à trois en 1861, à deux en 1870, puis à un seul atelier, celui de Paris (Pessac). Ultérieurement il y a eu seulement quatre exceptions : sous l'Etat Français des monnaies ont été frappées temporairement dans 2 ateliers à Beaumont le Roger et à Castelsarrasin (dans ce dernier, seules les pièces de 1F et 2F ont aussi été frappées en 1914) mais aussi dans deux ateliers annexes à Rochefort de 1918 à 1919 et à Vincennes de 1922 à 1926.

7/ Henri II (1547-1559) introduit deux innovations : la *date* de frappe sur les monnaies ainsi que les numéros d'ordre en chiffre romains des rois. Il remplace aussi la frappe au marteau par un procédé innovant mécanique plus rapide : la frappe au balancier. Mais celui-ci va être rapidement abandonné sous la pression (grèves) du personnel des ateliers de frappe qui ont eu peur de perdre leur travail. Cette technique ne reprendra que sous Louis XIII. De plus le portrait du roi qui n'apparaissait avant lui que sur les testons en argent est maintenant frappé sur les pièces d'or. Il crée aussi le poste de tailleur général des coins.



8/ C'est sous Henri III qu'apparaît pour la première fois la *valeur* (¼ et 1/8 d'écu en chiffres romains : II-II et V-III) située de part et d'autre de l'écu (pièces qui disparaîtront à la fin du règne de Louis XIII en 1641) ainsi que les valeurs en lettres « *denier tournois* » et « *double tournois* » sur les petites monnaies de cuivre qui disparaîtront à leur tour à la fin du règne de Louis XIV.



Il a fallu attendre la période constitutionnelle de Louis XVI, pour voir réapparaître les valeurs des monnaies, mais en chiffre arabes : 30 sols et 15 sols sur les pièces d'argent et 2 sols, 12 deniers, 6 deniers et 3 deniers sur les pièces de cuivre puis, à partir de 1795 lors de l'adoption du système décimal, les valeurs deviennent présentes systématiquement sur toutes les pièces.



9/ La titulature en *français*, et non plus en latin, apparaîtra pendant la période constitutionnelle de Louis XVI (après 1789) : LOUIS XVI ROI DES FRANCAIS ou ROI DES FRANCOIS (comme sous Louis Philippe 1^{er}). Sous Louis XVIII et Charles X (les 2 frères de Louis XVI) apparaîtra la titulature « ROI DE FRANCE » puis sous les empires I et

III « EMPIRE FRANCAIS et enfin sous les républiques I à V la mention « REPUBLIQUE FRANCAISE ».



10/ Cordonnage du listel (en forme de cordons entrelacés). Le rognage des pièces était une technique permettant de récupérer un peu de matière des monnaies d'or ou d'argent et donc de s'enrichir. Cela était puni avec la même sanction que celle des faussaires, c'est-à-dire la peine de mort (initialement par immersion dans un bain d'huile bouillante). C'est pour empêcher ou, au moins, rendre visible cette pratique que le listel qui borde la surface de la pièce a été inventé au 16^{ème} siècle ; il est d'ailleurs apparu sur les monnaies en métal précieux bien avant d'être étendu au monnayage de métal plus vil, comme le cuivre et ses alliages. Au 17^{ème} siècle (Louis XIV) on commença à inscrire sur la tranche les mots « DOMINE SALVUM FAC REGEM » (Seigneur sauve le Roi).



oooooooooooooooooooooooooooo